

ARRÊTÉ N° 2024-134

09020241227453

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et de vacances d'emplois de catégorie A, B, C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration pour la période du 20 au 27 décembre 2024.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet.

Transmis au représentant de l'état.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicité des arrêtés ».

Fait à Belfort le 27 décembre 2024

Monsieur Romuald ROICOMTE
Président du CDG 90


**CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**
Territoire de Belfort 90

Visé Le :

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Date de transmission	Poste à pourvoir le	Service
V090241220001936001	Adjoint adm. principal de 2ème classe	Secrétaire général de mairie (h/f)	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent.	12h00	MAIRIE PETITEFONTAINE 90360 PETITEFONTAINE	20/12/2024	01/01/2025	Mairie

Envoyé en préfecture le 27/12/2024

Reçu en préfecture le 27/12/2024

Publié le



ID : 090-289000028-20241227-2024_134-AR